



RENOUVELLEMENT INSCRIPTION

Coupon-réponse de pré-inscription à renvoyer ou à déposer au club impérativement avant le

Samedi 27 Juin 2020

Nom :

Prénom :

Ecole fréquentée :

Date de naissance :

Groupe en 2020 :

Type de règlement (acompte de 30€) : Chèque Espèces

Extrait article 2.1.3 du règlement intérieur : « **Afin de garantir une place disponible à ses adhérents lors de chaque nouvelle rentrée, le Bidarteko Surf Club demande à chaque adhérent de signaler par mail sa réinscription avant la fin juin. Pour valider la réinscription, un acompte de 30 € devra être versé par l'adhérent.** Ce règlement ne sera encaissé qu'après le début des cours au mois d'octobre. En cas d'annulation de cette réinscription avant le début de la nouvelle rentrée, et si l'adhérent n'en informe pas le Bidarteko au minimum deux semaines avant le début des cours (au plus tard le 20 août de l'année en cours), l'acompte ne sera pas remboursé. Pour être enregistrée, cette réinscription sera impérativement accompagnée de la fiche d'inscription de l'année, dument remplie et signée, et du règlement intégral de la cotisation, déduction faite de l'acompte. »

Date :

Signature :



RENOUVELLEMENT INSCRIPTION

Coupon-réponse de pré-inscription à renvoyer ou à déposer au club impérativement avant le

samedi 27 Juin 2020 .

Nom :

Prénom :

Ecole

fréquentée :

Date de naissance :

Groupe en 2020 :

Type de règlement (acompte de 30€) : Chèque Espèces

Extrait article 2.1.3 du règlement intérieur : « **Afin de garantir une place disponible à ses adhérents lors de chaque nouvelle rentrée, le Bidarteko Surf Club demande à chaque adhérent de signaler par mail sa réinscription avant la fin juin. Pour valider la réinscription, un acompte de 30 € devra être versé par l'adhérent.** Ce règlement ne sera encaissé qu'après le début des cours au mois d'octobre. En cas d'annulation de cette réinscription avant le début de la nouvelle rentrée, et si l'adhérent n'en informe pas le Bidarteko au minimum deux semaines avant le début des cours (au plus tard le 20 août de l'année en cours), l'acompte ne sera pas remboursé. Pour être enregistrée, cette réinscription sera impérativement accompagnée de la fiche d'inscription de l'année, dument remplie et signée, et du règlement intégral de la cotisation, déduction faite de l'acompte. »

Date :

Signature :